



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : médicament vétérinaire
substance/du mélange inachevé

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

BAYER SANTE Division Animal Health
13, rue Jean Jaurès
F-92807 PUTEAUX CEDEX
Tél.: 01.49.06.56.00
Mail: bah-fds-france@bayer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence**En cas d'urgence:** 01.45.42.59.59 (ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH (conformément CE 1272/2008):**

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4 (H302)

|| Toxicité aiguë, Inhalation, Catégorie 4 (H332)

Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)

|| Danger pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (H400)

|| Danger pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (H410)

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE):

Nocif

Irritant

|| Dangereux pour l'environnement

Nocif par inhalation et par ingestion.

Irritant pour les yeux.

|| Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH (conformément CE 1272/2008):



Attention

Mentions de danger:

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

100-51-6 Alcool benzylique

Étiquetage selon les Directives CE:

Étiquetage conforme au règlement 1907/2006/CE et à la directive 1999/45/CE (préparation) et ses modifications et amendements



Phrase(s) R

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

100-51-6 Alcool benzylique

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:
Aucun(e) à notre connaissance.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une mélange au sens du règlement (CE) 1907/2006.

Composants dangereux**Alcool benzylique**Concentration [Pour cent en poids] ≥ 50 - ≤ 100

No.-CAS: 100-51-6

Nom du CAS: Benzenemethanol

No.-EINECS: 202-859-9

No.-Index: 603-057-00-5

UE - Classification:

Nocif R20/22

Classification SGH:

Acute Tox. 4 H332

Acute Tox. 4 H302

carbonate de propylèneConcentration [Pour cent en poids] ≥ 10 - < 20

No.-CAS: 108-32-7

Nom du CAS: 1,3-Dioxolan-2-one, 4-methyl-

No.-EINECS: 203-572-1

No.-Index: 607-194-00-1

UE - Classification:

Irritant R36

Classification SGH:

Eye Irrit. 2 H319

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamineConcentration [Pour cent en poids] $\geq 2,5$ - < 10

No.-CAS: 138261-41-3

Nom du CAS: 2-Imidazolidinimine, 1-((6-chloro-3-pyridinyl)méthyl)-N-nitro

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

No.-EINECS: 604-069-3
Synonymes: Preventol TM, Confidor
No.-Index: 612-252-00-4

UE - Classification:

Nocif R22



Dangereux pour l'environnement R50/53

Classification SGH:

Acute Tox. 4 H302
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Facteur M: 1.000

Pour le texte complet des phrases-H+R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation: Transférer la personne à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Symptômes/effets aigus les plus importants

Symptômes: Pas d'information disponible.

Risques: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Gaz chlorhydrique oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Information supplémentaire: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Prévoir une ventilation/aération adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Ramasser par un moyen mécanique et verser dans des récipients étiquetés, pouvant se fermer.

6.4 Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires: Pas de précautions spéciales requises.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Éviter la formation d'aérosols. Ne manipuler le produit que sous aspiration locale. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

|| Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour le stockage il faut prévoir des entrepôts appropriés offrant des capacités d'emmagasinage suffisantes. Lors de la manipulation, respecter les règlements officiels pour éviter la pollution de l'eau par le produit.

Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

On ne dispose pas d'indications.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle (internationalement)

Substance	No.-CAS	Base	Type:	Valeur	Valeur Limite Pla-fond	Remarques
imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine	138261-41-3		FOURN *	0,7 mg/m ³		

* LIF = la OEL-valeur de limite de lieu de travail proviennent de la fiche technique de sécurité du fournisseur

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Protection respiratoire conseillée: masque intégral avec filtre ABEK-ST (ABEK-P3)

Protection des mains:

Protection des mains: Gants de protection contre les produits chimiques en Baypren, Nitril caoutchouc ou PVC porter

Temps de pénétration non contrôlé, à éliminer immédiatement après contamination. Conseil:

Élimination des gants après une utilisation unique.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Mesures d'hygiène:

Respecter les règles de pureté (GMP) valables pour la fabrication des médicaments!

Les autres mesures protectives:

Porter un équipement de protection adéquat.

Le port de protection personnelle est obligatoire pour toute manipulation des produits en vrac sans emballage et en cas d'avarie, si l'exposition à la substance active ou aux composants dangereux est prévisible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme:	liquide	
Couleur:	jaune, brun, clair	
Odeur:	légère	
Point d'écoulement:	-28 - -25 °C	
Point/intervalle d'ébullition:	ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé 207 °C à 1.013 hPa	
Densité:	1,098 g/cm ³ à 20 °C	
Masse volumique apparente:	Non applicable	
Pression de vapeur:	2 hPa à 20 °C	
Viscosité, dynamique:	On ne dispose pas d'indications.	
Viscosité, cinématique:	On ne dispose pas d'indications.	
Temps d'écoulement:	28,7 s à 20 °C à 3 mm buse	OSI 2431
Tension superficielle:	On ne dispose pas d'indications.	
Hydrosolubilité:	On ne dispose pas d'indications.	
Solubilité(s):	On ne dispose pas d'indications.	
pH:	env. 6,4 à 10 g/l (20 °C)	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Alcool benzylique log Pow: 1,05 carbonate de propylène log Pow: -0,48 à 25 °C imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3- ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2- ylidèneamine log Pow: 0,57 à 21 °C	OCDE Ligne directrice 107
(Auto) inflammation		
Température d'inflammation:	415 °C	DIN 51794
Point d'éclair:	ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on -	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

	inachevé	
	98,9 °C	
Point d'éclair:	Alcool benzylique	DIN 51758
	101 °C	
Point d'éclair:	carbonate de propylène	DIN 51758
	123 °C	
inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable	
Limites d'explosivité:	Alcool benzylique	
	supérieure: 13 % (v) inférieure: 1,3 % (v)	
	carbonate de propylène	
	supérieure: 14,3 % (v) inférieure: 1,8 % (v)	
	(v)	
9.2 Autres informations		
Miscibilité avec de l'eau:	non miscible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

On ne dispose pas d'indications.

réaction avec Eau / Air

On ne dispose pas d'indications.

La température d'inflammation:**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

415 °C DIN 51794

Indice de combustion:

On ne dispose pas d'indications.

Inflammabilité (solide, gaz):

On ne dispose pas d'indications.

10.2 Stabilité chimique

On ne dispose pas d'indications.

Décomposition thermique:

donnée non disponible

Ratio d'explosion de poussières:

Non applicable

Classe d'explosibilité de poussière:

Non applicable

Propriétés explosives:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

On ne dispose pas d'indications.

Sensibilité aux chocs:

donnée non disponible

Réactions dangereuses:

Aucun(e) à notre connaissance.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses**la capacité de déflagration:**

On ne dispose pas d'indications.

Feu couvant:

On ne dispose pas d'indications.

10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

Propriétés comburantes:

On ne dispose pas d'indications.

Energie minimale d'ignition:

donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter:**

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Gaz chlorhydrique, oxydes d'azote (NOx), Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Autres informations sur la toxicité:****Alcool benzylique**

Absorption par la peau possible

En cas d'inhalation:

irritations

Insuffisance respiratoire

Toux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

En cas d'ingestion:

Vomissements

Nausée

Irritation des muqueuses, après ingestion, dans la bouche, le pharynx, l'oesophage et le tube digestif

Toxicité systémique

maux de tête

Nausée

Troubles du système nerveux central

Convulsions

Perte de conscience

l'arrêt de la respiration

Toxicité aiguë par voie orale:**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

DL50 rat, femelle: 1.742 mg/kg

DL50 rat, mâle: 1.943 mg/kg

Alcool benzylique

DL50 rat: 1.230 mg/kg

carbonate de propylène

DL50 rat: 32.100 mg/kg

La substance ni le mélange ne présente une toxicité orale aiguë

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

DL50 rat: 424 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation:**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

CL50 rat: > 2,415 mg/l, 4 h

poussières/brouillard/aérosol

Alcool benzylique

Nocif par inhalation.

carbonate de propylène

La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/8h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été observée pour la concentration maximum atteignable.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

CL50 rat: > 5,323 mg/l, 4 h

poussières/brouillard/aérosol

La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée:**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Alcool benzylique

DL50 lapin: > 2.000 mg/kg

carbonate de propylène

DL50 lapin: > 20.000 mg/kg

La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par la peau

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

DL50 rat: > 5.000 mg/kg

La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

On ne dispose pas d'indications.

Corrosivité:

On ne dispose pas d'indications.

Irritation de la peau:**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation de la peau:**Alcool benzylique**

Résultat: Irritation légère de la peau

carbonate de propylène

lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidèneamine

lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux:**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

lapin

Résultat: Provoque une irritation des yeux.

Alcool benzylique

lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

carbonate de propylène

lapin



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Résultat: Provoque une irritation des yeux.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation:**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

type d'essai: Sensibilisation cutanée cochon

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Alcool benzylique

cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

carbonate de propylène

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

type d'essai: Sensibilisation cutanée cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

Phototoxicité:

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée:**Alcool benzylique**

NOEL 400 mg/kg

rat

Durée d'exposition: 90 jours

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**Toxicité par aspiration:**

On ne dispose pas d'indications.

Génotoxicité in vitro:**Alcool benzylique**

Test de Ames

Résultat: négatif

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Test de Ames

Résultat: négatif

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Génotoxicité in vivo:**Alcool benzylique**

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

carbonate de propylène

Résultat: Aucun effet mutagène observé.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Résultat: Aucun effet mutagène observé., Pas d'indices laissant présager un effet génotoxique.

Cancérogénicité:**imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine**

Résultat: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Fertilité:**imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine**

Résultat: Les expérimentations sur les animaux n'ont pas permis de mettre en évidence des effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité pour le développement:**Alcool benzylique**

Résultat: N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Résultat: L'expérimentation animale n'a fourni aucun signe permettant de déduire un effet néfaste sur le développement.

Expérience chez l'homme:

On ne dispose pas d'indications.

Neurotoxicité:

On ne dispose pas d'indications.

Symptômes neurologiques:

On ne dispose pas d'indications.

Effet pharmaceutiques:**imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine**

Insecticide

**ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Évaluation Ecotoxicologique****carbonate de propylène**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1 Toxicité**Toxicité pour le poisson:****ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé**

> 105 ppm

Espèce utilisée pour le test: Lepomis macrochirus (pomotis à bandes noires)

Alcool benzylique

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 10 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Lepomis macrochirus (pomotis à bandes noires) Durée de l'essai: 96 h

carbonate de propylène

Essai en statique: CL50 env. 5.300 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Leuciscus idus(Ide) Durée de l'essai: 96 h

Méthode: DIN 38412

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 280 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Cyprinus carpio (Carpe) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 211 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité aiguë pour les poissons: CL50 237 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Leuciscus idus(Ide) Durée de l'essai: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:**Alcool benzylique**

CE50 55 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna Durée de l'essai: 24 h

carbonate de propylène

Essai en statique CE50 > 500 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Daphnia magna Durée de l'essai: 48 h

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

CE50 0,055 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Hyalella azteca Durée de l'essai: 96 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Toxicité pour les algues:**Alcool benzylique**

Cl50 > 100 mg/l Durée de l'essai: 72 h

carbonate de propylène

Essai en statique > 500 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

Méthode: DIN 38412

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

CE50 > 100 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

CE50 > 10 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Durée de l'essai: 72 h

Toxicité pour les bactéries:**Alcool benzylique**

CE50 71,4 mg/l

Espèce utilisée pour le test: Photobacterium phosphoreum

Durée de l'essai: 0,5 h

carbonate de propylène

CE20 > 800 mg/l

Espèce utilisée pour le test: bactéries de boue actives

Durée de l'essai: 0,5 h

Méthode: ISO 8192

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

CE50 > 10.000 mg/l

Espèce utilisée pour le test: bactéries de boue actives

Méthode: OECD TG 209

Toxicité pour le poisson (Toxicité chronique):

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour les organismes terrestres:

On ne dispose pas d'indications.

Toxicité pour autres non-mammifères terrestres:

On ne dispose pas d'indications.

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité:****Alcool benzylique**

92 - 96 %, 28 jours rapidement biodégradable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

carbonate de propylène

rapidement biodégradable

Demande Biochimique en Oxygène (DBO):

On ne dispose pas d'indications.

Demande Chimique en Oxygène (DCO):

On ne dispose pas d'indications.

BSB/CSB:

On ne dispose pas d'indications.

Carbone organique dissous (COD):

On ne dispose pas d'indications.

Halogènes organiques (AOX):**carbonate de propylène**

Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Le produit contient des halogènes organiques.

Exigence théorique biologique en oxygène:

On ne dispose pas d'indications.

Proportion BSB/ThSB:**carbonate de propylène**

86 %

Le carbone organique total (COT):

On ne dispose pas d'indications.

Elimination physico-chimique:

On ne dispose pas d'indications.

Stabilité dans l'eau:**imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine**

demi-vie: > 1 a 25 °C

pH 4 à 25 °C

demi-vie: > 1 a 25 °C

pH 7 à 25 °C



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

demi-vie: env. 1 h 25 °C
pH 9 à 25 °C

Voies de dégradation importantes:

On ne dispose pas d'indications.

Photodégradation:

On ne dispose pas d'indications.

Facteur M:**imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine**

1.000

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation:****carbonate de propylène**

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau):**Alcool benzylique**

log Pow: 1,05

carbonate de propylène

log Pow: -0,48 à 25 °C

imidacloprid (ISO); 1-(6-chloropyridin-3-ylméthyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylidènamine

log Pow: 0,57 à 21 °C OCDE Ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol**Distribution environnementale:**

On ne dispose pas d'indications.

Tension superficielle:

On ne dispose pas d'indications.

Stabilité dans le sol:

On ne dispose pas d'indications.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

On ne dispose pas d'indications.

12.6 Autres effets néfastes**Conseils généraux:**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique.

Alcool benzylique

Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Evacuer vers une installation d'incinération appropriée à émanations polluantes restreintes.

Emballages contaminés: Les récipients vides non nettoyés sont à traiter comme les matières qu'ils ont contenues.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID**

14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRID)
14.3 Numéro d'identification du danger : 90
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquette de risque : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

ADNR

14.1 UN Numéro : 3082
14.2 Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRID)
14.3 Numéro d'identification du danger : 90
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquette de risque : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IATA

14.1 UN Numéro : 3082



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

14.2 Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID)

14.3 Classe : 9

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquette de risque : 9

14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

14.1 UN Numéro : 3082

14.2 Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID)

14.3 Classe : 9

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes IMDG : 9

No EMS Numéro : F-A

14.5 Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Règlement relatif aux produits conditionnés en petite quantité selon Chapitre 3.4 des règlements RTMD-R/RID/ADR.

Autres informations : Tenir à l'écart des denrées alimentaires

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Autres réglementations:

On ne dispose pas d'indications.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

« Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations : 67/548/CEE, 1999/45/CE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, Règlement (UE) n°453/2010, Règlement (CE) n°1907/2006, Règlement (CE) n°1272/2008, et leurs amendements ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante :

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977)
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal Officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n°96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du travail, article L234-3) »

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

On ne dispose pas d'indications.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- | | |
|--------|--|
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R36 | Irritant pour les yeux. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte complet des Phrases-H citées sous les Chapitres 2 et 3

- | | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

122000001165

ADVANTAGE / FLEEGARD sol spot on - inachevé

Version 8.0

Date de révision 22.11.2013

Date d'impression 22.11.2013

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.